



## MAIRIE DE SAINT AGOULIN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
08/ 10/ 2018

L'an deux mille dix-huit, le 8 octobre,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Agoulin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. LABBE Pascal, Maire.

Date de convocation : 03/10/2018.

Présents : (MM-Mmes) LABBE Pascal, AUMAITRE Arlette, CALIPEL Laëtitia, CHAMPEYROUX Jean Michel, DELUZARCHE Jean-Paul, FRADETAL Catherine, GAILLOT Laurent, VERMYNCK Dominique.

Excusés : DEAT Céline, GONZALEZ Cristobal, PAQUET Michel.

### 1°) Modification des statuts de la CCPL

Monsieur le Maire fait lecture des nouvelles compétences de la communauté de communes au sein des différents blocs (Développement économique, touristique, lié au « Grand cycle de l'eau », politique culturelle et sportive et numérique).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve cette modification de statut.**

### 2°) Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire rappelle que la délibération concernant cette taxe est valable 3 ans. La dernière ayant été prise datant de décembre 2015, il convient de se repositionner sur le taux de cette taxe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Décide de ne pas changer le taux de la taxe d'aménagement, qui est maintenu à 3%.**

### 3°) Dissolution et répartition du personnel du SIAD

Le SIAD sera dissout le 31 décembre 2018.

Riom Limagne Volcans (RLV) reprendra au 1<sup>er</sup> janvier 2019 l'activité du SIAD. Le personnel, les bâtiments, les encours seront repris par RLV. La Préfecture en charge du dossier demande aux adhérents de délibérer sur le projet de dissolution du SIAD et la répartition du personnel au sein de RLV. Les frais affectés à chaque commune résultant de la dissolution du SIAD seront connus en fin d'année.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve les modalités de dissolution de la structure et la répartition du personnel.**



#### 4°) Candidature sur le poste d'agent communal

Monsieur le Maire fait état de 3 candidatures au poste d'employé communal pour assister M. Hugues LAURENT, en CAE. Ce contrat de 20h est pris en charge à hauteur de 40% par l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de recruter M. Eric Crouzet pour une prise de poste début novembre.

#### 5°) Questions diverses

- PLUiH : Monsieur le Maire rappelle l'importance du questionnaire émanant de la CCPL à destination des agriculteurs et du respect du délai de restitution auprès de la mairie (le 19 octobre 2018).
- Participation citoyenne : Monsieur le Maire expose le principe de la participation citoyenne et que celle-ci est encadrée par la gendarmerie. Ce sujet sera abordé plus en profondeur lors d'une prochaine réunion.
- Balayeuse : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Champs est favorable à la mutualisation de cet achat avec la commune de Saint-Agoulin, et que d'autres communes pourraient être intéressées. Des ordres de prix ont été énoncés concernant les consommables de cet engin ainsi que les modalités d'achat. L'option de louer la balayeuse à des communes tiers a été proposée. Monsieur le Maire informe que l'achat se fera lorsque les communes sollicitées se seront positionnées.
- Ambrosie : Monsieur le Maire informe qu'un courrier devra être rédigé au service autoroutier concernant la parcelle ZI 159 suite à la présence révélée d'ambrosie.
- Portage des repas : Une lettre d'intention sera rédigée à l'attention de RLV concernant la volonté de conventionner avec RLV le portage des repas à domicile chez ses adhérents.

Fin de la réunion à 22h30